

Pape François : "La persécution anti-chrétienne est supérieure de nos jours"

Author : Louis-Mériadec Kercosquer

Categories : [Brèves](#), [Riposte Catholique](#), [Rome](#)

Date : 20 juin 2014



Le Pape a reçu le Congrès international organisé par l'Université LUMSA et la St. John's University (La liberté religieuse selon le droit international et conflit global des valeurs, Rome 20 - 21 juin), rappelant à ses hôtes que le débat autour de la liberté religieuse est devenu intense au point d'interpeller gouvernements et confessions religieuses :

"L'Eglise catholique possède une longue tradition de défense de la liberté religieuse qui est fondée par la déclaration conciliaire *Dignitatis Humanae*, un des documents les plus importants de Vatican II. Tout être humain est à la recherche de la vérité sur son origine et sa finalité. Ses interrogations et ses pensées ne peuvent être ni effacés ni réprimés car liés à la nature même de l'être.

Ces questions religieuses ont besoin de la liberté pour le manifester pleinement... La raison reconnaît dans la liberté religieuse un droit fondamental de l'homme comme reflet le plus haut de sa dignité. C'est le droit qu'il a de rechercher la vérité et d'y adhérer, d'y reconnaître la condition indispensable à l'épanouissement de sa personnalité.

Cette liberté ne se limite pas à une pensée et à un culte privé. Il s'agit de la liberté de vivre selon les principes correspondants à cette vérité, de manière privée comme publique".

Puis le Saint-Père a dit que cette question constituait un des grands défis d'un monde globalisé où une pensée faible réduit l'éthique à une fausse tolérance, dont le résultat est de persécuter qui défend la vérité sur l'homme :

"Les ordonnancements juridiques, nationaux comme internationaux, doivent reconnaître, garantir et protéger la liberté religieuse, droit inhérent à la nature humaine, à sa liberté d'être libre. Ce droit est également un indicateur pour la qualité démocratique et une des caractéristiques de la légitimité de l'Etat.

Inclue dans les constitutions et les lois, la liberté religieuse favorise en outre le développement du respect entre les confessions et leur bonne collaboration à la vie de la société, sans qu'il y ait de confusions de rôle ni de tensions...

C'est un motif de souffrance de constater que tant de chrétiens de par le monde subissent plus que d'autres de multiples discriminations. La persécution anti-chrétienne est supérieure de nos jours à celle des premiers siècles de l'Eglise. Il y a plus de martyrs chrétiens qu'avant que Constantin concède la liberté de culte il y à dix sept siècles.

J'espère vivement que ce congrès illustrera avec toute la rigueur scientifique nécessaire les raisons qui obligent les ordonnancements juridiques à respecter et garantir la liberté religieuse".

Source : [Vatican Information Service](#)